

 <p>ACADÉMIE DE DIJON Liberté Égalité Fraternité</p> <p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or</p>	<p><b>Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans la maîtrise des fondamentaux.</b></p> <p><b>Mission PACTE</b></p>	
--	---	---

C'est une mission d'un volume global de 24h annuelles (1 part) ou de 12h (0,5 part) qui se déroule hors temps scolaire et en plus des 108h.

### C'est quoi ?

*C'est une aide complémentaire, supplémentaire à celle mise en œuvre en premier lieu dans le temps des APC et au sein de la classe (différenciation pédagogique).*

Les contenus de ce soutien s'orientent vers les savoirs fondamentaux et s'adressent à un public d'élèves en difficulté.

### Pour qui ?

Le « soutien aux fondamentaux » permet de soutenir les élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux, tels que la **lecture, l'écriture et le calcul**.

Les élèves en classe de CP-CE1 sont les publics prioritaires pour ce programme. Cependant, l'objectif s'étend également à tous les élèves en difficulté du cycle 2 et cycle 3.

Pour constituer des groupes, le conseil des maîtres s'appuiera sur l'analyse des besoins aux évaluations (CP, mi-CP, CE1, CM1). Il est important de noter que ces heures de soutien ne sont pas conçues pour être des heures d'aide aux devoirs.

La participation à ces temps est soumise à l'accord des familles.

### Comment ?

A titre d'exemples et sans exclusif, ce temps peut permettre :

- de renforcer l'accompagnement des élèves suite aux évaluations nationales ou locales qui mettent en évidence des difficultés marquées et persistantes dans certaines compétences.
- D'accompagner sous d'autres formes que la différenciation en classe ou les APC, des élèves qui bénéficient d'un PPRE.
- D'aider certains élèves dans la perspective d'un parcours spécifique (ex dans la perspective d'une orientation SEGPA).
- D'accompagner des élèves ayant des besoins linguistiques particuliers (élèves à la maîtrise de la langue française fragile).
- Etc. selon les besoins identifiés par l'équipe d'école.

### Éléments à prendre en compte pour organiser ces heures.

L'organisation de ce dispositif est pilotée par le directeur, en fonction des caractéristiques de son école. Un positionnement des créneaux de soutien renforcé le mercredi matin est possible, avec l'accord de la municipalité. Il permet d'organiser une aide massée aux élèves concernés, sur un créneau horaire où ils sont disponibles pour les apprentissages.

Le repérage des **élèves ciblés** pour le soutien renforcé et le ciblage des **objectifs** visés en français et/ou en mathématiques se font **en lien avec le directeur de l'école et le conseil des maîtres**.

Ce dispositif peut concerner des élèves de plusieurs classes, regroupés selon leurs besoins. Il ne se limite pas aux élèves de la classe de l'enseignant concerné.

Un nombre de **5 élèves minimum**, dont les parents ont confirmé la présence, est nécessaire pour chaque groupe de soutien renforcé.

Le directeur de l'école s'assure au préalable de l'**accord de la Municipalité** pour la mise à disposition des locaux., particulièrement si ces temps sont prévus le mercredi.

Si un enseignant prend en charge des élèves d'une autre classe ou d'une autre école, il dispose des éléments nécessaires à cette intervention : fiches de renseignements des élèves, PAI le cas échéant, codes de photocopieuse, etc.

Vous trouverez ci-joint un document permettant de recenser les heures faites et à conserver, en cas de sollicitation des services.